

Le Marin – 27 mai 2016



Frédéric Moncany réélu président du Cluster

Publié le 27/05/2016 19:18 | Mis à jour le 30/05/2016 08:32

Frédéric Moncany de Saint-Aignan, qui a succédé au fondateur Francis Vallat en décembre 2014, vient d'être réélu à la présidence du Cluster maritime français. Celui-ci continue de séduire un panel toujours plus large d'acteurs économiques.

À l'occasion d'une assemblée générale qui, le 26 mai, a réuni 250 participants, Frédéric Moncany de

Saint-Aignan a été réélu pour trois ans président du Cluster maritime français (CMF), poste qu'il occupe depuis un an et demi. Capitaine de 1^{ère} classe de la marine marchande, pilote et ancien président de la fédération nationale des pilotes maritimes, le Rouennais Frédéric Moncany de Saint-Aignan s'était vu confier la barre du CMF par son fondateur, Francis Vallat, avec une prise de fonction lors des Assises de l'économie de la mer de décembre 2014, après une transition bien préparée. Personnalité ferme sur les objectifs mais souple sur les moyens d'y parvenir, Frédéric Moncany s'est désormais imposé dans un paysage où l'importance de l'économie maritime doit encore être rappelée dans le paysage politique. L'aboutissement, non sans difficultés, de la proposition de loi Leroy est, à cet égard, « **une source de satisfaction pour le CMF** ».

Si « **nombre d'acteurs maritimes sont actuellement confrontés à une situation difficile** » - taux de fret déprimés, retards dans la concrétisation des projets EMR, effondrement des investissements dans l'oil & gas -, l'intérêt du CMF se mesure à sa croissance. Le nombre de ses adhérents, dix ans après sa création, « **atteint désormais 410 membres soit 30 de plus en un an** ». Le profil des recrues évolue, avec « **de nouveaux membres issus des bioressources marines, de la robotique, des drones, du génie civil maritime notamment** ».

Un seul changement

Frédéric Moncany et son équipe ont devant eux maints dossiers majeurs. L'un d'entre eux retient en particulier l'attention : « **La politique de planification spatiale des espaces côtiers qui se caractérisera par la transposition en septembre de la directive communautaire qui l'impose.** » Cinq ans plus tard, en 2021 les espaces marins français devront être couverts par des affectations à tels ou tels usages, cohérentes avec les mesures de protection adoptées. « **Nous sommes opposés à une cadastralisation de la mer, et les activités économiques devront y disposer des espaces qui leur sont nécessaires** », insiste le président du CMF qui y voit l'avantage d'une « **visibilité à long terme** » pour les acteurs du monde maritime. Le juste équilibre entre développement économique et préservation de l'environnement suppose également, à ses yeux, que la mer « **ait bien toute sa place au sein de la future Agence française de la biodiversité** », dans laquelle est absorbée l'actuelle agence des aires maritimes protégées, ce qui ne semble pas aujourd'hui garanti.

Le bureau du CMF ne connaît qu'un changement avec l'arrivée de Noëlle Lenoir, avocate, ancienne ministre (gouvernement Raffarin), ancienne membre du Conseil d'État et du Conseil constitutionnel. Frédéric Moncany y est notamment entouré de Patrick Boissier, Éric Banel, Fernand Bozzoni et Jean-Bernard Raoust.